



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

COMMUNIQUE de PRESSE

Une convention régionale de partenariat pour lutter contre le travail illégal en forêt

Le 10 décembre les représentants de la MSA, de la DIRECCTE et de l'ONF* se sont retrouvés autour de la table à Bois-Guillaume pour signer une convention de partenariat régionale.

Objectif : mieux lutter contre le travail illégal et les fraudes au détachement en milieu forestier.

Une priorité nationale

Le travail illégal perturbe gravement l'équilibre économique et social et représente un coût particulièrement élevé pour la société française sans compter les conséquences gravement négatives sur la qualité des emplois et des relations de travail, sur les conditions de la concurrence vis à vis des entreprises respectueuses du droit, sur le financement et la préservation des dispositifs nationaux de sécurité sociale ou encore sur la sécurité et la santé des travailleurs de cette filière...

Grâce à ce nouveau partenariat, la collaboration étroite entre la MSA, l'ONF et la DIRECCTE permettra de mieux combattre ces conduites illicites en travaillant conjointement afin d'atteindre des objectifs communs.

A l'origine de cette convention régionale ?

Une lettre commune signée le 19 avril 2017 par le directeur général du travail et le directeur général de l'Office National des Forêts.

Il en découle un travail de concertation entre l'ONF de la région Normandie, la DIRECCTE et les MSA de Haute-Normandie, des Côtes Normandes et Mayenne-Orne-Sarthe « *dont l'objectif est de connaître mutuellement les rôles, les missions et pouvoirs de chacun afin d'agir ensemble sur le terrain pour aboutir à des actions concertées à la fois sur la prévention, la communication et l'action* » ajoute Johann Gourdin, directeur régional adjoint à la DIRECCTE.

**Chantal Pineau, directrice générale de la MSA Haute-Normandie, représentant aussi les MSA des Côtes Normandes et de Mayenne-Orne-Sarthe, Samuel Autissier, directeur de l'agence territoriale de l'Office National des Forêts d'Alençon et Johann Gourdin, responsable de l'unité de contrôle et lutte contre le travail de la DIRECCTE.*

1/2

Et concrètement sur le terrain ? Comment cela va t-il se passer pour chacun ?

« La convention permet d'être au plus proche des réalités de terrain et des organisations, gage d'efficacité et d'efficience » rappelle Samuel Autissier.

« Sur le terrain, nous contrôleurs, aurons désormais accès à des outils concrets et des interlocuteurs qui vont nous guider, nous permettre de cibler de suite les chantiers douteux et les localiser via des cartes précises grâce à un accès libre au cœur des forêts domaniales » précise Lynda Leblanc, responsable du Contrôle externe à la MSA Haute-Normandie.

« Accéder aux zones géographiques de forêt sans difficultés, mais aussi sans dangers » ajoute Bruno Guillem, *« dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et de prévention des risques professionnels, à la fois pour les acteurs du bois et pour les agents de contrôles »*. Johann Gourdin rappelle que la lutte contre la fraude *« c'est avant tout la protection du salarié dans son activité accidentogène et dangereuse mais aussi la protection du salarié contre le travail illégal »*. Il ajoute que *« c'est une fraude mais aussi et surtout la privation pour le salarié de tous ses droits fondamentaux et élémentaires. »* Enfin, *« c'est aussi la protection de l'entreprise contre la fraude au détachement qui rend la concurrence déloyale et ne permet pas aux entreprises qui jouent le jeu de lutter à armes égales. »*

«Le travail illégal, le recours à des salariés étrangers créé des situations de concurrence déloyale et des conditions de travail dangereuses dans un secteur naturellement difficile. L'ONF, en facilitant l'accès aux forêts publiques, est heureux de permettre à la MSA et à la DIRECCTE de remplir leurs missions, dans l'intérêt de la filière forêt-bois et de ses travailleurs» conclut Maya Génova, responsable Santé Sécurité au Travail à la Direction Territoriale Seine Nord de l'Office National des Forêts.

Des remerciements sont adressés en particulier à ceux qui ont œuvré à la signature de cette convention : Bruno Guillem, Lynda Leblanc, Maya Génova, Valérie Anglès, responsable Contrôle Externe de la MSA des Côtes Normandes et Stephane Metais, responsable Contrôle Externe de la MSA Mayenne Orne Sarthe.



**Chantal Pineau, Johann Gourdin
et Samuel Autissier**



**Bruno Guillem, Lynda Leblanc
et Maya Génova**